

Affaires des anciens combattants

laquelle les intéressés doivent continuer de vivre comme avant, tout en s'efforçant de prévoir pour l'avenir. Avec cet amendement, on humanise vraiment la législation sur les anciens combattants.

Il faut avoir été prisonnier de guerre pendant 30 mois d'affiliée pour avoir droit à une indemnité aux termes de la Loi d'indemnisation des anciens prisonniers de guerre. Maintenant, on peut additionner le nombre de périodes d'emprisonnement pour obtenir ce total de 30 mois. C'est beaucoup plus juste ainsi. L'épreuve a été encore plus dure pour celui qui a été fait prisonnier à plusieurs reprises.

Le projet de loi comporte aussi un autre amendement de forme. Ces amendements sont proposés par le législateur à l'étape de la rédaction. Lorsqu'un soldat a été fait prisonnier, disons le 1^{er} février, et que la loi prévoit trois mois d'emprisonnement pour avoir droit à une pension de guerre, il doit avoir passé 89 jours dans un camp de prisonniers pour avoir droit à cette pension, mais si ce même soldat a été capturé le 1^{er} juillet, cette période d'emprisonnement obligatoire est alors de 92 jours. Ceux qui s'occupent des problèmes des anciens combattants ont parfois relevé de telles injustices dans la loi.

Une autre disposition importante du projet de loi autorise la Commission canadienne des pensions à accorder des indemnités spéciales à des prisonniers de guerre qui ont particulièrement souffert en captivité dans des cas où celui qui en fait la demande ne serait pas normalement admissible. Le ministre a parlé aujourd'hui de prisonniers en Afrique du Nord, zone qui n'était pas considérée comme territoire ennemi. Cette mesure reconnaît, comme il se doit, que la guerre ne connaît pas de frontières. Celles-ci peuvent changer d'un jour à l'autre. Ce n'est pas parce qu'un endroit n'est pas officiellement situé dans le territoire ennemi que l'ennemi n'est pas présent. Comment serait-on capturé sinon dans un territoire qui est aux mains de l'ennemi? Cette modification est excellente.

Les mesures proposées aujourd'hui s'inscrivent dans la tradition du Canada, du gouvernement canadien, qui a toujours cherché à subvenir aux besoins des anciens combattants, des personnes qui leur survivent et de leur conjoint. C'est une importante responsabilité qu'il ne faut jamais négliger. Nous devons nous occuper des familles de ceux qui sont morts pour défendre la liberté et des anciens combattants qui sont rentrés chez eux handicapés, incapables de subvenir aux besoins de leur conjoint et de leur famille. C'est à nous de nous en charger, et nous ne devons pas faillir à la tâche.

Je sais que le ministre actuel, à l'instar de l'hon. Dan MacDonald, assume ses fonctions avec un grand attachement personnel. Il comprend à quel point il est important que nous procurions une vie agréable aux anciens combattants jusqu'à la fin de leurs jours. C'est la moindre des choses, après ce qu'ils ont fait pour leur pays. Nous devons nous rappeler aujourd'hui que le nationalisme canadien que nous observons aujourd'hui est né sur les champs de batailles d'Europe, ainsi qu'aux négociations qui ont mis un terme à la Première et à la Seconde Guerre mondiale, sans oublier la guerre de Corée, qui est venue plus tard. Seulement si nous, parlementaires, assumons les responsabilités normales qui auraient été celles des anciens combattants qui ne sont pas revenus et celles des anciens combattants qui sont revenus invalides, pourrions-nous vraiment prétendre que nous ne les avons pas oubliés. Voilà la tâche qui

a été confiée à chaque Canadien, qui ne doit pas se contenter d'observer le jour du Souvenir près du monument aux morts le 11 novembre. Ils ont peut-être été maltraités une fois faits prisonniers ou blessés à la guerre, mais il incombe aux Canadiens en général de ne pas les oublier en s'occupant des invalides qui sont revenus, de leurs conjoints, de leur famille et de leurs personnes à charge.

Le ministre a énuméré diverses associations. Je voudrais leur rendre hommage aujourd'hui au nom de mon parti, le Parti libéral du Canada, notamment à l'Association nationale des prisonniers de guerre, dont une des filiales est la célèbre Association des prisonniers de guerre de Dieppe, le Conseil national des associations d'anciens combattants et la Légion royale canadienne, qui compte environ 1 700 sections locales d'un bout à l'autre du Canada. Les membres de ces organismes ont continué à défendre leurs causes et à présenter des instances au gouvernement fédéral pour l'inciter à modifier la législation afin que les parlementaires puissent mieux soutenir nos anciens combattants. Bien entendu, des familles canadiennes sont directement touchées par des problèmes découlant de complications administratives et de dispositions législatives qui ne s'appliquent pas à elles. Nous leur sommes redevables de nous avoir exposé leurs idées.

Je voudrais aujourd'hui remercier toutes ces personnes. Je sais gré au ministre d'avoir présenté ce projet de loi conforme aux magnifiques traditions du Canada, qui, au nom de ses citoyens, a toujours fait preuve de compassion envers ceux qui ont sacrifié leur vie ou leur santé pour leur pays. J'ai eu le privilège en août dernier d'assister aux cérémonies de Dieppe en compagnie du ministre et de nombreux autres vétérans venus rappeler le souvenir de ce jour horrible du 19 août 1942. Ces cérémonies m'ont convaincu qu'il ne devrait y avoir aucune récrimination ni aucun désaccord entre les partis politiques au Canada quand il s'agit d'approuver une mesure législative en faveur de ceux qui ont été tués ou blessés dans pareilles batailles partout dans le monde au nom du Canada. Ils ont combattu pour le Canada tout entier. Tous les Canadiens, quelle que soit leur affiliation politique, devraient donc défendre les conjoints et les personnes à charge des vétérans quand le besoin s'en fait sentir.

Je vous remercie de m'avoir donné le temps de dire quelques mots au sujet du projet de loi, monsieur le Président. Je félicite encore une fois le ministre de nous avoir saisis de cette mesure aujourd'hui.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je signale au départ que le projet de loi C-100 dont nous sommes saisis bénéficie du plein appui du Nouveau parti démocratique. Mes observations seront très brèves. Il est extrêmement important que la mesure franchisse toutes les étapes aujourd'hui, car elle renferme un bon nombre d'améliorations qui bénéficieront aux prisonniers de guerre, aux personnes à leur charge et à leurs veuves.

• (1630)

Je fais partie du comité permanent des affaires des anciens combattants depuis mon élection à la Chambre des communes en 1980. Pratiquement chaque fois qu'ils ont comparu devant le comité, les représentants de la Légion royale canadienne, du Conseil canadien des associations des anciens combattants, de l'Association nationale des prisonniers de guerre et les épouses